



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
PLAN LOCAL D'URBANISME DE ZELLENBERG

## 10a- Annexe sanitaire

P.L.U. APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 3 SEPTEMBRE 2019

LE MAIRE



# 1) L'assainissement

## 1.1 - Structure administrative

L'assainissement est assuré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Beblenheim et environs (SIABE).

Créé en 1969, le SIABE regroupe cinq communes : Bennwihr, Béblenheim, Mittelwihr, Riquewihr et Zellenberg.

Le syndicat gère pour les cinq communes membres une station d'épuration.

La commune de Zellenberg gère pour sa part le réseau communal de conduites.

## 1.2 - Réseaux d'assainissement à Zellenberg

### **1.2.1 Le zonage d'assainissement**

La commune dispose d'un zonage d'assainissement.

La zone d'assainissement collectif comprend la totalité des secteurs habités sauf une cave viticole avec habitation située sur la route des Vins, au sud-ouest du village ancien.

Il est à noter que le zonage inclut également un vaste secteur non construit dans la partie nord-est, qui englobe le site d'extension urbaine projeté.

### **1.2.2 Le réseau collectif**

Le réseau d'assainissement de la commune est majoritairement de type séparatif à l'exception de la rue du Vignoble et de la route d'Ostheim qui sont équipées d'une conduite unitaire.

Le réseau est complété par 3 déversoirs d'orage (chemin Hartweg, chemin Hirschweg, rue du Vignoble).

Les effluents de la commune sont traités sur la station d'épuration intercommunale de Beblenheim.

Une réfection du réseau d'assainissement a été réalisée en 2014 dans la partie vieux village.

### **1.2.3 Les eaux pluviales**

Aujourd'hui, il existe une gestion unitaire des eaux pluviales dans les zones urbanisées.

Les nouveaux aménagements devront privilégier l'assainissement séparatif (collecte séparée des eaux usées et pluviales).

### **1.2.4 Le réseau non collectif**

Il y a 2 habitations qui sont équipées d'un assainissement non collectif : le domaine Eblin-Fuchs, et la ferme Griess, située à l'extérieur de la zone urbaine, au nord-est du ban communal. Il n'est pas envisageable de raccorder cette dernière compte tenu de sa distance du réseau actuel.

La CC du Pays de Ribeauvillé assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif par l'intermédiaire d'un «Service Public d'Assainissement Non Collectif» (SPANC).

Chaque installation non raccordée au réseau public d'assainissement collectif doit être conforme aux normes en vigueur.

La CCPR est dotée d'un règlement qui s'applique à l'ensemble des installations d'ANC existantes ou à venir quelle que soit leur implantation dans le zonage d'assainissement de la commune.

Le règlement a pour objet de préciser les conditions et modalités des contrôles obligatoires et des autres prestations individualisées (assistance) effectuées par le SPANC vis-à-vis des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) situées sur le territoire couvert par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

Il définit les obligations mutuelles du SPANC et de ses usagers. Les règles précisées dans le règlement ne font pas obstacle au respect de l'ensemble des textes réglementaires et des décisions en vigueur en matière d'ANC (précisés en annexe n°2 du règlement).

La réglementation impose des travaux de mise en conformité dans les deux cas suivants:

- en cas de vente. Le délai de réalisation des travaux de mise en conformité est alors de 1 an après la date de l'acte de vente par le propriétaire-acquéreur.
- si le système présente un risque sanitaire environnemental. Le délai de réalisation des travaux est alors de 4 ans à la suite du contrôle.

Au-delà de sa mission de contrôle de conformité, le SPANC se tient à la disposition des habitants pour les aider dans leurs démarches.

### 1.3 - Station d'épuration

Le syndicat gère pour les cinq communes membres du SIABE une station d'épuration permettant de recevoir les effluents avec une capacité nominale de 52800 équivalents habitants.

Face aux pics de pollution viticole atteints en période de vendanges, un agrandissement de la station en 2004-2007 a permis d'augmenter sa capacité avec possibilité de gérer des pointes à 90/100 000 équivalents habitants.

En effet, 9 caves viticoles sont raccordées à la station.

La population des 5 communes s'élève à environ 4700 habitants. 85% de cette population est actuellement raccordée au réseau d'assainissement aboutissant à la station d'épuration, située au lieu-dit Sewloch à Beblenheim.

La station est de type boue activée à aération prolongée. Son milieu récepteur est le Lauenbach, puis la Fecht.

Le Syndicat a délégué son exploitation à la SOGEST.

Les derniers indicateurs connus (2015) font état de la conformité des équipements.

## 2) L'eau potable

### 2.1 - Les compétences

Un Syndicat Intercommunal d'Eau potable de Beblenheim et environs a été institué entre les communes de Beblenheim, Bennwihr, Hunawihr, Mittelwihr, Riquewihr et Zellenberg.

Il a pour objet :

- L'acheminement d'eau potable achetée au Syndicat mixte de production d'eau potable du Niederwald depuis la bache de reprise d'Ostheim jusqu'à un réservoir central pour alimenter en quantité suffisante les communes associées.
- La distribution de cette eau depuis le réservoir central vers les communes associées jusqu'au départ de la distribution communale à partir des différents réservoirs syndicaux.
- Le comptage volumétrique et la vente d'eau à chaque commune associée.
- La gestion et l'entretien de toutes les installations faisant partie du patrimoine syndical.
- La réalisation de nouveaux réservoirs de stockage jugés nécessaires par le Syndicat.

### 2.2 - Les ressources

Zellenberg n'a pas sur son territoire de ressources propres en service sous forme de captages ou de sources.

Les communes du SIAEP de Beblenheim et environs (2211 habitants) sont alimentées en eau par un forage du Syndicat Mixte du Niederwald. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 26/06/1998 et dispose de périmètres de protection.

Le forage est situé dans la forêt du Niederwald, sur le ban de Guémar, aux portes d'Illhausern. Le forage a été effectué en 1987 à 46 m de profondeur dans la nappe phréatique, entre deux couches imperméables non polluées par les nitrates agricoles qui affectent la nappe phréatique superficielle. L'eau extraite des couches superficielles est impropre à la consommation puisque dépassant largement les normes admises. Ces problèmes sont à l'origine de la création du Syndicat mixte en 1983.

Le forage est équipé de 2 pompes de 60m<sup>3</sup>/h vers le château d'eau de Guémar et de deux pompes de 180m<sup>3</sup>/h vers la bache d'Ostheim qui permet le pompage vers le réservoir de Beblenheim et le château d'eau d'Ostheim.

Elle est ensuite dirigée par pompage vers Zellenberg et Hunawihr transitant par le réservoir de la Hart d'une capacité de 400 m<sup>3</sup>.

L'eau est très dure (très calcaire). Elle est distribuée sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

En 2015, l'eau distribuée par le SIAEP de Beblenheim et environs était conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Sur le plan bactériologique, elle est de très bonne qualité. (Source : ARS)

### 2.3 - Caractéristique des réseaux

Le rendement du réseau de distribution à Zellenberg affiche une note de 93,2 % (2014).

### 2.4 - Bilan des consommations

La consommation annuelle de l'ensemble des 9 communes desservies est environ de 600 000 m<sup>3</sup>/an (le Syndicat alimente également les communes de Guémar, Illhaeusern et Ostheim).

Au niveau communal, la consommation est passée à 137 litres par jour par habitant, soit un chiffre sous la moyenne française qui est estimée à 165 litres par jour par habitant.

*Evolution des volumes d'eau distribuée à Zellenberg (m<sup>3</sup>) :*

Année	2010	2011	2012	2013
Volume	20 045	21 011	20 739	19 084

Les réserves de la nappe phréatique de la Plaine du Rhin sont estimées à 35 milliards de mètres cubes sur la partie alsacienne seulement.

L'approvisionnement est assuré sous réserve d'installations de distribution suffisamment dimensionnées.

### 2.5 - Les améliorations et travaux prévus

A Zellenberg, une réfection du réseau d'eau potable alimentant le vieux village a été réalisée en 2014.

## **3) L'élimination des déchets**

### 3.1 - Les compétences

La gestion des déchets est une compétence de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (CCPR), qui pratique depuis 2002 la redevance incitative et encourage le tri.

### 3.2 - Le ramassage

Les ordures ménagères sont collectées en porte-à-porte hebdomadairement, les déchets recyclables et non recyclables sont à déposer dans les points tri ou en déchèterie.

Les communes du Pays de Ribeauvillé disposent toutes de points tri pour trier les déchets. Chaque point tri est équipé de trois types de bornes : verre, papier-carton et flaconnage plastique (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'acier et l'aluminium sont également collectés, dans les mêmes bornes que les flaconnages plastique et le papier-carton). Ils sont vidés deux ou trois fois par semaine selon leur emplacement et leur utilisation. Un point tri existe à Zellenberg, il est situé rue du Vignoble à un emplacement facile d'accès.

Une collecte des encombrants en porte-à-porte a lieu une fois par année.

La Communauté de communes propose aux habitants le broyage collectif des résidus de taille. Le broyat peut être utilisé en paillage.

### 3.3 - Le traitement des ordures ménagères

Au total, 28% des déchets sont incinérés, 26% compostés, 40% recyclés, 6% enfouis (chiffres de 2012).

Les déchets ménagers sont incinérés au Centre de valorisation énergétique de Colmar, rue du Landhof. L'énergie produite est valorisée par le réseau de chauffage urbain de Colmar.

L'usine d'incinération du Landhof a ouvert ses portes le 16 août 1988. Le maître d'ouvrage est le SITDCE, Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs. L'exploitant est la SCCU, Société Colmarienne de Chauffage Urbain. L'installation compte 2 fours. L'incinération des déchets produit 55 à 60% de l'énergie utilisée par le chauffage urbain.

Une unité de méthanisation gérée par un opérateur privé est située à Ribeauvillé. Celui-ci collecte près de 26 500 t/an de biodéchets provenant de gros producteurs (restaurants, cantines...).

Les produits de la collecte sélective sont acheminés vers différents prestataires de recyclage.

### 3.4 - Les déchetteries

Les habitants de Zellenberg ont également accès gratuitement aux déchetteries intercommunales situés à Ribeauvillé et à Riquewihr, mais doivent être munis d'un badge d'accès. Les déchetteries sont accessibles aux particuliers comme aux professionnels selon un certain nombre de passages annuel.

### 3.5 - L'évolution probable liée à l'urbanisation

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé s'est donnée pour ambition de réduire la production d'ordures ménagères et assimilés par habitant.

L'évolution escomptée de population se traduirait par une hausse de la masse des déchets collectés, mais combinée à l'évolution des pratiques (réduction et valorisation des déchets), cette augmentation aura une incidence très réduite compte tenu du volume annuel traité par la Communauté de communes.

Globalement, la production de déchets a diminué de plus de 30% entre les années 2000 et 2014. La baisse de la production d'OMR est contrebalancée par une augmentation des collectes de déchets recyclables. En 2014, les déchets ménagers collectés ont atteint 139 kg/habitant, alors qu'ils se chiffraient à 322 kg/habitant en 2000.

# PRAGMA-SCF

38 rue de la Chambre ■ 67360 GOERSDORF  
tel : 03 69 81 26 49 ■ [info@pragma-scf.com](mailto:info@pragma-scf.com) ■ [www.pragma-scf.com](http://www.pragma-scf.com)